

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 23 janvier 2018, à 15 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

| | |
|----------------|---------------------|
| Pierre Métras | Conseiller poste 2 |
| Danielle Caron | Conseillère poste 3 |
| Jacques de Foy | Conseiller poste 4 |

Sont absents :

| | |
|-------------------|---------------------|
| Caroline Huot | Conseillère poste 1 |
| Raymond Brazeau | Conseiller poste 5 |
| Hélène Desgranges | Conseillère poste 6 |

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

041-01-2018

Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 15 h 07.

ADOPTÉE

042-01-2018

Renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation puisque selon l'article 157 du Code municipal tous les membres du conseil présents sur le territoire y ont assisté.

ADOPTÉE

043-01-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
23 janvier 2018 - 19 h**

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal
5. Mandat au service de sécurité incendie Rivière Kiamika de compléter la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activité en milieu municipal pour le projet d'achat regroupé d'un système de remplissage d'air comprimé respirable
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE

044-01-2018

Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée;

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée;

ATTENDU QUE le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT, et ce, sous réserve qu'un budget nous soit présenté.

ADOPTÉE

045-01-2018

Mandat au Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika de compléter la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal, pour le projet d'achat regroupé d'un système de remplissage d'air comprimé respirable

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE le Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika est un regroupement de municipalités existant depuis 2005 et offrant la protection incendie des municipalités de Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Lac-du-Cerf;

ATTENDU QU'il existe plusieurs problématiques au niveau du ravitaillement de l'air comprimé respirable utilisé par les pompiers lors des entraînements, des formations et des interventions;

ATTENDU QUE la qualité de l'air comprimé respirable est essentielle pour la santé et la sécurité des intervenants;

ATTENDU QUE le projet consiste à acheter l'ensemble des équipements nécessaires pour le ravitaillement en air comprimé respirable;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet regroupé de ravitaillement en air comprimé respirable pour les services de sécurité incendie et de mandater le directeur en sécurité incendie de Rivière Kiamika à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

046-01-2018

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 15 h 32.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Danielle Ouimet
maire